

« La démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité, mais la protection de la minorité » écrivit Albert Camus !



Lors de la proclamation officielle, le 25 octobre à Halle, des résultats du scrutin national, la RFCB a connu un prévisible pic de fièvre. En principe redescendue depuis lors, cette dernière n'est pas pour autant éradiquée car les tractations entre vainqueurs entrent dans une phase déterminante tandis que des désavoués témoignent de regrets, d'une prise de conscience de manquements et d'erreurs de stratégie.

La règle démocratique, sans appel, a tranché. « Coulon Futé » analyse le scrutin.

La surprise fut de taille à l'ouverture de la salle halloise où s'était achevée la longue assemblée générale nationale d'octobre. Sans perdre la moindre seconde s'avancait une file silencieuse très étirée qui avait docilement patienté et entendu des éclats de voix légendaires émanant de l'hémicycle. Une foule à l'attitude bon enfant, le cœur cependant serré, s'installait derrière la table de presse. Des visages étaient tendus, blêmissaient parfois, des doigts tapotaient pour donner bonne prestance, des regards fixaient l'écran salvatrice. Un stress régnait. Des groupes, conséquence d'une éventuelle tacite alliance ou d'affinité certaine, s'étaient formés pour se donner du courage pour affronter une réalité de terrain, la seule qui comptait au moment présent. Tous les châteaux en Espagne échafaudés et rêvés, toutes les prévisions effectuées en amont de l'ouverture des urnes étaient à cet instant balayés d'un seul coup de baguette magique par le doute. « Et si... ? » se murmurait dans des fors intérieurs. Un climat d'incertitude prévalait.



dans l'attente d'une apparition



L'heure de vérité ! Pendant que l'huissier de justice effectuait les derniers réglages informatiques avant de proclamer, les stylos, dans leurs starting-blocks, s'apprêtaient à



coucher sur le Bulletin National les nombres de voix cités, des sésames pour le plateau médiatique colombophile des six prochaines années ou pour le décor intime des colombiers personnels, porteur de vide angoissant car l'âge ne permettra plus à certains de se présenter en 2024 si la réglementation n'est pas entretemps changée.

L'homme de loi égrainait d'abord les résultats francophones amenant son lot de surprises. Des visages marquaient l'étonnement ou laissaient percevoir de discrets et confidentiels sourires ;

d'autres s'étonnaient, se fermaient ostensiblement en s'efforçant de contenir un sentiment de colère, d'incompréhension ou un ressenti de s'être fait embrigader dans une stratégie perdante.

De leur côté, les résultats flamands apportaient également leurs surprises. Et non des moindres ! En un mot, des stratégies mises au point bien au-delà des frontières des provinces s'écroulaient d'un seul bloc, le château de cartes s'effondrait, les fils de la toile d'araignée tissée étaient irrémédiablement sectionnés au grand dam de quelques membres de la presse colombophile qui s'étaient investis dans la campagne comme l'ont illustré certaines de leurs interventions tous azimuts, toutefois non à l'abri d'indiscrétions et qui, après l'annonce des résultats, s'empressaient d'entamer un travail d'approche auprès d'élus qu'ils ont décrié auparavant... Les affiliés n'ont pas été dupes des jeux menés ces dernières années, c'est un premier enseignement de ce scrutin électoral.

Fait respectueux, aucune manifestation ostentatoire ne fut perçue pendant la proclamation car une attitude digne a accompagné l'événement démocratique tant l'assemblée présente était consciente de vivre un moment des plus importants dans le contexte actuel que traverse la colombophilie.

Un vote sanction sans nul doute ! A ce jour, « Coulon Futé » s'est contenté de livrer les résultats complets et le compte-rendu de la partie publique de l'Assemblée Générale Nationale du 25 octobre dernier (voir dans [Potins « Les affiliés ont décidé ! »](#) et [« Une assemblée d'affaires courantes ou de transition finalement ? »](#)). C'était un choix rédactionnel délibéré pour ne pas tomber dans la solution de facilité en prônant des titres sensationnels flirtant avec l'outrance, en manquant tout simplement de respect élémentaire à l'égard de candidats (sortants ou néophytes) battus et logiquement déçus malgré leur prise de conscience d'être devenus le temps de la campagne des personnages publics susceptibles de propos de tout genre à leurs égards.

Le recul exercé par le temps permet de tirer, outre des constatations, une série, développée sous différentes formes, de conclusions générales ou particulières, réfléchies, argumentées et surtout démontrées.

Tous les observateurs objectifs dont « Coulon Futé » sont unanimes pour mettre en exergue le côté répressif du scrutin. Les affiliés ont fait preuve de mémoire dans leur recherche évidente de stabilité, sanctionné, en fonction de brûlots vécus, ceux qui ont, ces six dernières années à leurs yeux, secoué le landernau ailé. Dans une très large majorité, ils ont opté pour un certain renouveau comme les statistiques le prouvent en privilégiant des candidats, expérimentés ou non, recherchant le consensus dans le respect du code de déontologie. Un signe de bon augure ?

Un fil conducteur au préalable !

L'analyse rédactionnelle sans concession de ce jour respecte la hiérarchie de la structure fédérale mise en place. Elle débute par celle du Conseil d'Administration et de Gestion National (CAGN), embraye sur celle de l'Assemblée Nationale (AN) et se termine par celles des provinces colombophiles existantes à savoir les cinq entités provinciales flamandes (EP) et les cinq provinces au sud de la frontière linguistique réunies par la volonté flamande dans deux entités provinciales regroupées francophones (EPR). Toutes ces entités sont préférées aux arrondissements car, pour rappel, le premier Bulletin National 2017 souhaitait implicitement (comprenez sans le dire clairement) que tout affilié participant au vote prenne position dans chaque arrondissement de sa province belge à des fins de représentation « *plus pesante* » au niveau provincial colombophile.

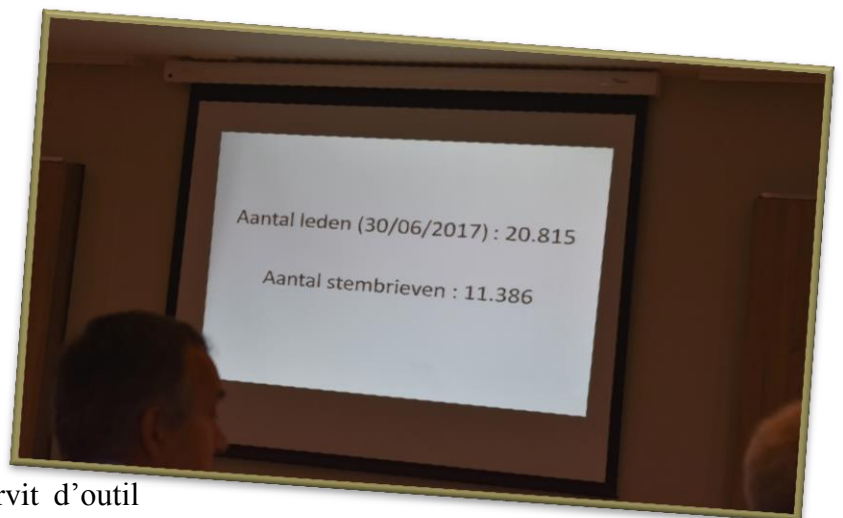
Les mêmes critères d'analyse sont évidemment d'application pour toutes les entités analysées, ce qui n'exclut pas des conclusions spécifiques à chaque niveau de pouvoir. Des tableaux et graphiques sont utilisés pour clarifier le mieux possible les données numériques parfois inédites qui incitent une réflexion au second degré. Si des noms sont évoqués, ils le seront toujours dans la mesure du possible par ordre alphabétique.

Des commentaires accompagnent les supports visuels pour alimenter la réflexion.

1°) Le CAGN !

Le premier nombre cité par l'huissier de justice a derechef interpellé la rédaction car il évoqua 20.815 votants. Un total différent de 41 unités par rapport aux 20.856 affiliés répertoriés sur le document fédéral du 04/07/2017, toujours accessible d'ailleurs sur le site RFCB ([rubrique Actualités](#)) qui sert d'outil

de référence lors de l'analyse du découpage électoral faite par « Coulon Futé » dans [« A vos calculettes ! »](#) de la rubrique **Réflexion**. Ce détail, sans aucune incidence sur les

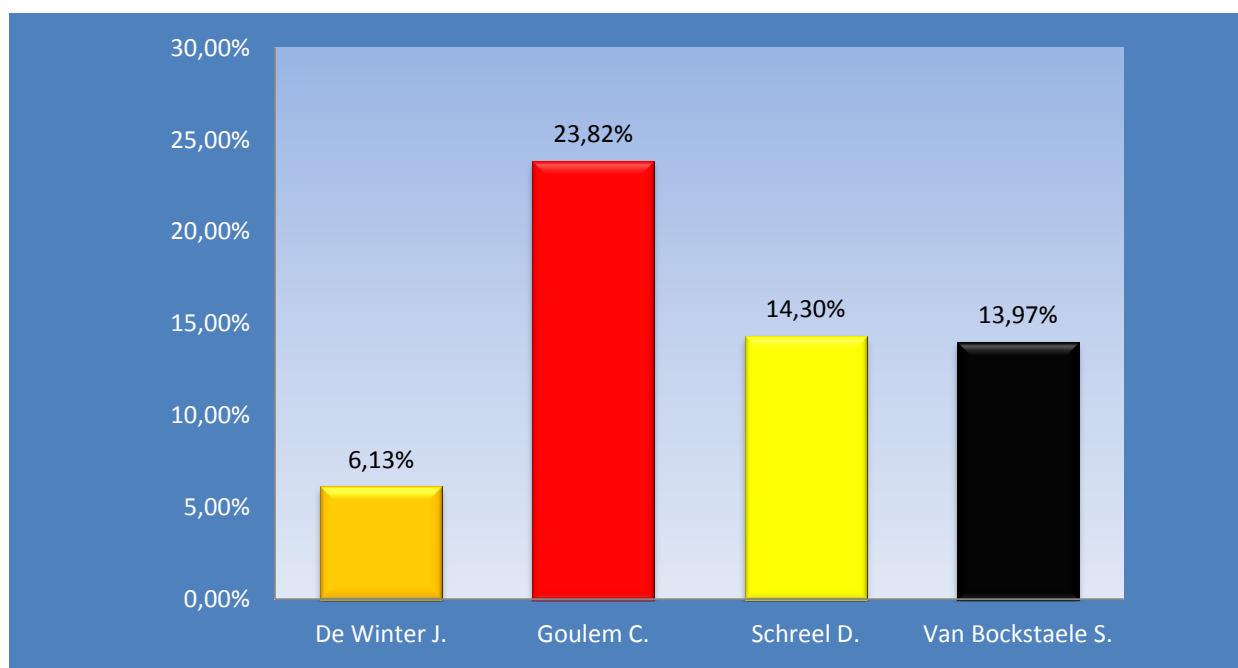


résultats proprement dits du vote à l'exception du pourcentage de participation (54,59 % au lieu des 54,70 % annoncés) témoigne de nouveau de la laborieuse information, signalée à diverses reprises, dans la problématique électorale.

Conséquence de la dernière restructuration administrative et de la centralisation du pouvoir qui s'en suivit, le CAGN compte cinq membres reconnus administrateurs. Quatre seulement entrent dans le [premier tableau comparatif](#) ci-dessous car le Conseiller Juridique National, en l'occurrence le Liégeois **Dominique Charlier**, dispose d'un statut particulier de par sa non-participation effective lors des deux derniers scrutins nationaux.

Comparaison des scores des membres du CAGN 2011-2017				
Membre – Province – Arrondissement	Votes		% provincial 2017	Place
	2017	Comparé à 2011		
De Winter Juliaan – Anvers – Malines	255	↓ -209	6,13 %	4
Goulem Christian – Hainaut – Ath-Mons-Mouscron-Tournai	445	↑ +83	23,82 %	1
Schreel Dirk – Flandre occidentale – Bruges	430	↓ -412	14,30 %	2
Van Bockstaele Stefaan – Brabant flamand – Bruxelles-Hal-Vivorde	404	↓ -169	13,97 %	3

Le tableau précédent sous la forme d'un histogramme (graphique à bâtonnets).



Le CAGN est durement sanctionné. Seul le Francophone **Christian Goulem** progresse par rapport à 2011. Toutefois la diminution du nombre des affiliés ne peut pas à elle seule justifier la régression des trois membres flamands. Les **Juliaan De Winter et Dirk Schreel**, ont effectivement vu leur précédent capital voix fondre de près de 50 %.



L'Anversois **Juliaan De Winter**, élu d'office pour la seconde fois consécutive, et le Brabançon flamand **Stefaan Van Bockstaele** évoluaient tous deux dans la même cour de récréation, en d'autres termes dans le même arrondissement électoral qu'en 2011.

De son côté, l'Hennuyer **Christian Goulem** mettait en jeu son mandat dans un arrondissement plus important car l'arithmétique électorale avait fusionné les arrondissements d'Ath, de Mons, de Mouscron et de Tournai (**N.B. :** *un autre découpage 2017, certes moins équilibré in fine aurait pu être envisagé comme l'a montré « **A vos calculettes !** », mais l'important pour certains n'était-il pas de garantir deux mandats à pourvoir à Ath-Mons-Mouscron-Tournai ce qui n'était pas le cas, répétons-le, avec l'autre possibilité moins équilibrée dans les chiffres ?*). En 2011, le Tournaisien, élu d'office, était cantonné dans l'ouest hennuyer à savoir l'arrondissement Tournai-Mouscron.



La situation de **Dirk Schreel** est particulière en ce sens qu'il se présentait dans l'arrondissement de Bruges provenant de la scission de l'association Bruges-Roulers-Tielt de 2011. Une scission imposée par le calcul électoral suite à la diminution des normes demandée au nom des provinces flamandes – une précaution oratoire ? – par la Flandre occidentale qui entretemps avait assuré le cap des 3.000 licences au cas où... L'abaissement de la norme à 1500 pour l'obtention d'un mandat provincial a-t-il été un facteur contribuant à la réélection provinciale du président du CSN ? Les quatre candidats néophytes dont deux de Torhout qui lui étaient opposés laissaient supposer une dispersion des votes. Cette prémonition s'est avérée exacte car, à titre indicatif, le cumul des voix portées sur les deux candidats torhoutois (321 et 225) aurait décroché le seul mandat en jeu.

2°) L'assemblée nationale !

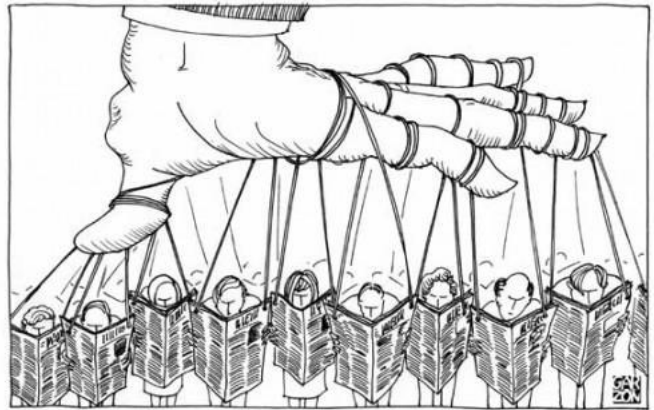
Depuis la précitée réforme administrative de la RFCB mise en application à l'avènement de la présente session qui se termine concrètement en février 2018, vingt membres composent l'assemblée nationale qui, de par



ses pouvoirs statutaires, joue un rôle de « *filtre arbitral* » face aux autres organes fédéraux (**N.B.** : pour rappel, certains mandataires ont dénoncé, à diverses reprises en séance publique, des transgressions de cette mission attribuée). De son côté, le précité CAGN dispose, pour ses administrateurs reconnus, de pouvoirs statutaires davantage spécifiques à la gestion d'une l'asbl.

Ce n'est pas un secret, l'assemblée nationale est sous l'emprise du Nord du pays de par ses 15 mandataires qui ne craignent nullement la représentation minimale francophone accordée (5 mandataires). Une répartition certes conforme à la réglementation régulant la répartition des « *maroquins colombophiles* » en fonction des nombres d'affiliés recensés dans les provinces colombophiles.

Si tout différent sportif à base linguistique est généralement avorté avant de le débattre, les présentes élections se sont déroulées en fait au sein de deux familles distinctes implantées de part et d'autre de la frontière linguistique. Elles n'ont pas mis à contribution la solidarité flamande face aux candidats francophones car elles représentaient des « *problèmes* » internes à chaque groupe linguistique. D'où la justification des surprises enregistrées par le Nord du pays, développées lors de l'analyse des provinces.



Des langues se délient, évoquent une nébuleuse toile d'araignée orchestrée par des candidats et partisans, secrètement tissée dans différentes provinces flamandes et francophones. Avec pour dénominateur commun un candidat non réélu, cette dernière avait entre autres comme objectif de ne pas en faire réélire certains. L'avènement de l'Association Wallonne de Colombophilie (AWC) sur le terrain de jeu décisionnel en fut l'élément déclencheur suite aux profondes différences de vue qui ont alors vu le jour et sont restées en veilleuse car non définitivement résorbées. C'est encore vrai à ce jour quoiqu'on en dise.

Les affiliés qui l'ignorerait doivent en être conscients. « *Tout finit un jour par se savoir* » dit un vieil adage. Dans le cas présent, cela n'a pas tardé.

Hal... une fontaine de jouvence !

L'avant-scrutin a clairement annoncé l'imminence d'une importante mutation au sein de l'assemblée nationale.

En premier lieu, la limite d'âge maximale autorisée pour se présenter a d'autorité rendu libres les sièges des Flandriens orientaux **Mark De Backer**, **Pierre De Rijst**, **Willy Marchant** et **Willy Nuel**, du Brabançon



wallon **Jean Delstanche**, du Limbourgeois **Jean-Louis Loix**, des Anversois **Theofiel Van de Velde** et **Josef Van Elsacker**. Celui du Namurois **Jean-Pierre Goffard** l'a été par contre par non-entérinement de sa candidature par le CAGN. Ainsi donc **neuf sièges** au total correspondant à 45 % de l'assemblée sont devenus libres.

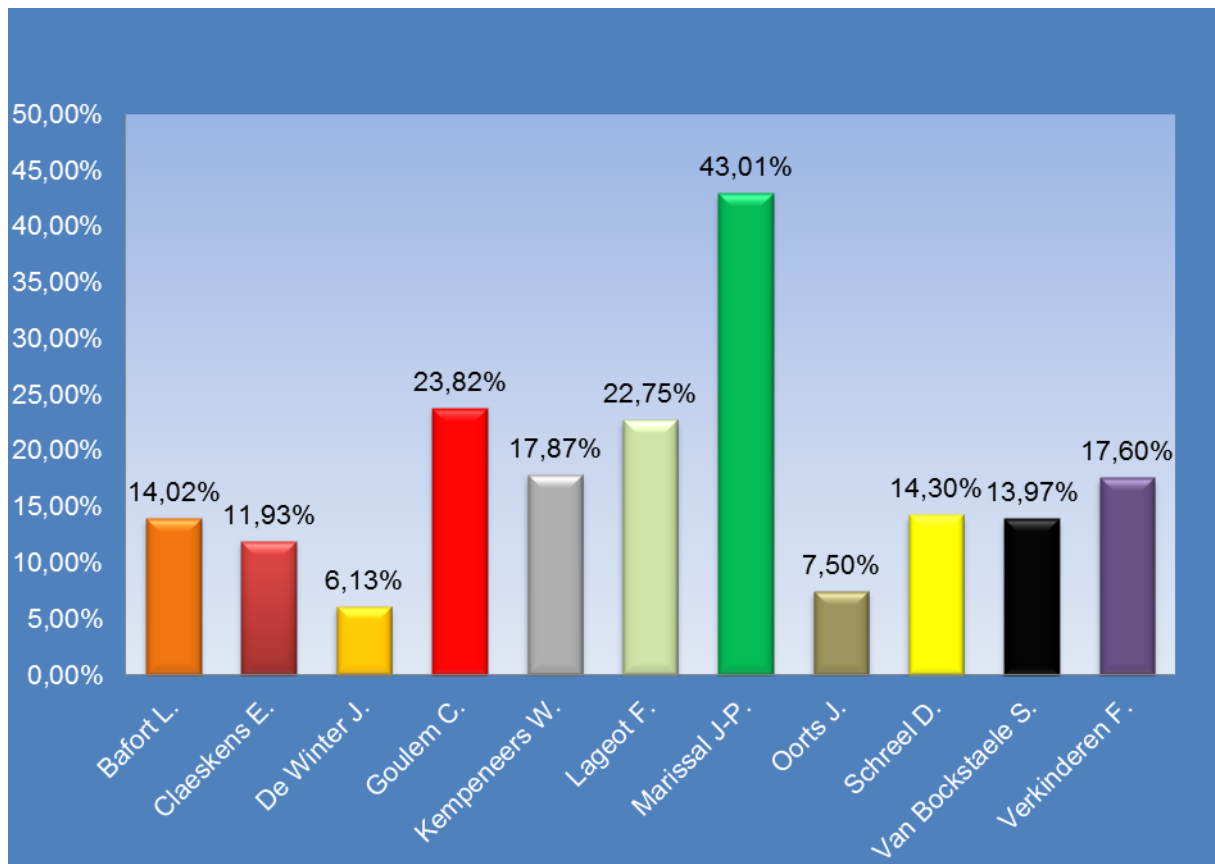


Ensuite, si les listes officielles de candidats entérinés par le CAGN reprenaient bien les onze autres mandataires de la présente session, tous désirant prolonger leur bail colombophile, combien sont-ils parvenus à leurs fins et quel en est l'impact sur le renouvellement de l'assemblée ? Le deuxième tableau répond à la double question posée.

Comparaison des scores des membres de l'Assemblée Nationale 2011-2017					
Membre – Province – Arrondissement	Votes		% provincial 2017	Place	Décision provinciale
	2017	Comparé à 2011			
Bafort Luc – Flandre orientale – Termonde-Saint-Nicolas	681	↓ -127	14,02 %	7	non élu
Claeskens Eddy – Brabant flamand – Louvain	345	↓ -254	11,93 %	9	non élu
De Winter Juliaan – Anvers – Malines	255	↓ -209	6,13 %	11	élu*
Goulem Christian – Hainaut – Ath-Mons-Mouscron-Tournai	445	↑ +83	23,82 %	2	élu*
Kempeneers Wim – Limbourg – Hasselt	400	↓ -68	17,87 %	4	élu*
Lageot Francine – Liège – Liège	177	↓ -28	22,75 %	3	élue*
Marissal Jean-Pol – Luxembourg – Bastogne-Marche-en-Famenne	80	élu d'office	43,01 %	1	élu*
Oorts Jozef – Anvers – Anvers	312	↓ -242	7,50 %	10	élu*
Schreel Dirk – Flandre occidentale – Bruges	430	↓ -412	14,30 %	6	élu*
Van Bockstaele Stefaan – Brabant flamand – Bruxelles-Hal-Vilvorde	404	↓ -169	13,97 %	8	non élu
Verkinderen Frank – Flandre occidentale – Dixmude-Ypres-Ostende-Furnes	529	↓ -51	17,60 %	5	élu*

*** : les huit élus, assurés de leur nomination dans le comité de leur EP ou EPR, ne le sont pas par contre au niveau national. Tout dépendra en fait des résultats des tractations menées lors du « partage » des mandats nationaux attribués à chaque province. Au niveau de l'Assemblée nationale, la Flandre orientale a droit à 5 sièges, Anvers 4, la Flandre occidentale 3, le Brabant flamand 2, le Limbourg et chacune des cinq provinces francophones 1.**

Le tableau précédent sous la forme d'un histogramme.



Une première conclusion s'impose ! Trois mandataires nationaux sortants n'ont pas été réélus à savoir l'« unique survivant 2011-2017 » de la Flandre orientale et les deux représentants du Brabant flamand dont le président national en exercice. Ce qui, par la même occasion, libère pour 2018-2024 trois fauteuils supplémentaires qui, ajoutés aux neuf précédemment évoqués, donnent un total de 12 sièges libres. Ce dernier nombre implique finalement un taux de renouvellement de l'assemblée nationale de 60 % au moins. *La future moyenne d'âge des mandataires nationaux risque, selon toute vraisemblance, de diminuer.*

Au total, neuf des onze mandataires nationaux sortants, comme le tableau le montre, ont enregistré un score électoral en régression par rapport à 2011 à l'exception de l'Hennuyer **Christian Goulem** évoqué lors de l'analyse du CAGN. Le onzième, en l'occurrence le Luxembourgeois **Jean-Pol Marissal**, élu d'office en 2011, n'entre pas en ligne de compte dans la comparaison car, à cette époque, aucun scrutin ne s'est déroulé dans l'extrême Sud du pays.

Une deuxième conclusion s'impose ! La tendance majoritaire à sanctionner, décelée au CAGN, est perceptible à un degré tout aussi élevé au niveau de l'Assemblée nationale. Comme avancé dans l'analyse des résultats du CAGN, la récession colombophile ne peut pas à elle seule expliquer la régression en suffrages portés sur les **Bafort, Claeskens, Kempeneers, Lageot, Oorts et Verkinderen** qui envisageaient tous, le découpage électoral les y autorisant, de reconduire leur mandat provincial dans le fief électoral où ils ont obtenu

leur précédent mandat. Les deux premiers cités n'y sont pas parvenus. Les contextes électoraux des **De Winter, Goulem, Schreel** et **Van Bockstaele** ont été développés plus haut.

Le hit des pourcentages provinciaux des mandataires sortants et rééligibles apporte un éclairage particulier voire inattendu. Les trois Francophones occupent le podium de ce classement des taux de popularité (d'ancrage) dans les provinces, calculés à partir des voix attribuées et des nombres de licences desdites provinces. Certes, cette hiérarchie s'avère



discutable car les candidats n'ont pas concouru sur le même terrain. Toutefois, il n'est pas toujours acquis d'avance de réaliser un score élevé dans une « petite » entité. La plus haute marche est attribuée au Luxembourgeois **Jean-Pol Marissal** de par ses 80 voix obtenues sur les 186 possibles.

Une troisième conclusion s'impose! En Flandre orientale et Brabant flamand, la connaissance empirique des rouages de l'Assemblée nationale fera défaut chez les sept néophytes qui seront intronisés. Un temps d'adaptation sera nécessaire, mais des surprises sont toujours de l'ordre du possible.

Enfin, si les pourcentages des deux sortants anversoïses réélus sont nettement à la traîne, ils pourraient s'expliquer par le simple fait que ces deux postulants ont été élus d'office, **Juliaan De Winter** pour la seconde fois consécutive comme dit plus haut.

3°) Les EP et EPR

Un préambule ! En AG, le président national a fait remarquer aux Francophones que leurs deux EPR ne se comportent pas comme des EP. La loi électorale tombe aussi sous le coup de cette même critique au sud de la frontière linguistique car les votes émis dans les deux puzzles colombophiles francophones doivent se cantonner uniquement aux provinces.

Une analyse globale des résultats de chaque EPR s'avère de ce fait sujette à caution faute d'arguments comparatifs communs aux différentes composantes. Dès lors, les tableaux et graphiques réalisés dans ce troisième point abordent séparément les dix provinces belges pour établir les pourcentages obtenus par les candidats à partir de la donnée « *nombre de licences octroyées* ». Ces pourcentages autorisent d'établir un classement d'« *aspirants aux maroquins* », uniquement justifié au niveau provincial.

40 mandats provinciaux (25 néerlandophones, 15 francophones) devaient être distribués au terme du scrutin, ce fut chose faite. L'argument développé en assemblée par le président national, à savoir la neutralité de l'huissier de justice, a effectivement avorté toute contestation à propos des résultats du scrutin. Des mandataires sortants de part et d'autre de la frontière linguistique n'ont pas été réélus (8 au total), d'autres l'ont été en enregistrant un score moins élevé qu'en 2011 à une exception près (11 au total). Ces « *déshérités* » du scrutin « *ont payé au prix fort* » leur gestion sportive ne ralliant pas les vues de la base colombophile.

De leur côté, les recalés francophones « ont payé » en plus leur opposition à l'AWC manifestée sans ambiguïté ([sur le site de l'AWC, des présentations de démissions sont mentionnées dans l'ordre du jour d'une réunion plénière de novembre 2015](#)) au profit d'une ligne de conduite émanant de hautes sphères fédérales obnubilées par la sauvegarde à tout prix de leur pouvoir absolu décisionnel. Montrer par la suite de l'intérêt à la Wallonie lors d'articles de la campagne électorale n'a pas suffi pour inverser les opinions forgées et ancrées dans les esprits. Non dupes, des affiliés n'ont pas entre autres apprécié la transgression des écrits du Législateur. De plus, comme le temps a souvent donné raison aux positions défendues par les mandataires nationaux francophones en adéquation avec l'Autorité wallonne, les votes sanctions sont devenus inéluctables et justifiés chez des affiliés.

a) EPR Hainaut-Brabant wallon

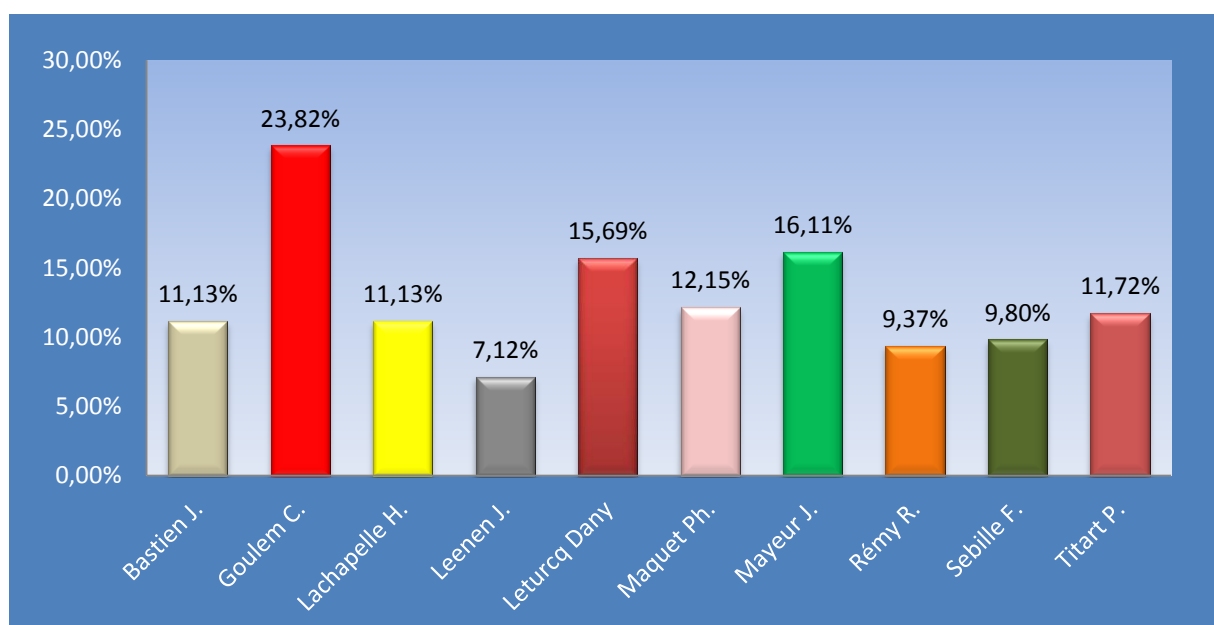
En 2011-2017, le Hainaut-Brabant-wallon, la plus importante EPR francophone en affiliés, disposait de sept mandataires provinciaux. Ceux-ci ne seront plus que six à partir de 2018, chaque province constituante étant réduite à la représentation minimale garantie.

1°) Hainaut. Dix candidats ont sollicité les suffrages des 1.868 affiliés répartis dans les arrondissements d'Ath-Mons-Mouscron-Tournai (1.065 affiliés) et de Charleroi-Soignies-Thuin (803 affiliés).



Comparaison des résultats 2017 des candidats de la province du Hainaut					
Candidat – Arrondissement	Votes		%	Place	Décision
	2017	Comparé à 2011			
Bastien Jimmy – Ath-Mons-Mouscron-Tournai	208		11,13 %	6	non élu
Goulem Christian – Ath-Mons-Mouscron-Tournai	445	↑ +83	23,82 %	1	élu
Lachapelle Henri – Charleroi-Soignies-Thuin	208		11,13 %	6	élu
Leenen Joseph – Charleroi-Soignies-Thuin	133		7,12 %	10	non élu
Leturcq Dany – Ath-Mons-Mouscron-Tournai	293	↓ -98	15,69 %	3	non élu
Maquet Philippe – Ath-Mons-Mouscron-Tournai	227		12,15 %	4	non élu
Mayeur Jacques – Ath-Mons-Mouscron-Tournai	301	↑ +10	16,11 %	2	élu
Remy Richard – Charleroi-Soignies-Thuin	175		9,37 %	9	non élu
Sebille Francis – Charleroi-Soignies-Thuin	183		9,80 %	8	non élu
Titart Pierre – Ath-Mons-Mouscron-Tournai	219	↓ -88	11,72 %	5	non élu

Le précédent tableau sous la forme d'un histogramme.



Dans l'arrondissement d'Ath-Mons-Mouscron-Tournai, une conclusion s'impose au premier regard, les deux élus **Christian Goulem** (un sortant) et **Jacques Mayeur** (un candidat non élu en 2011) ont progressé en voix par rapport au précédent scrutin. Les deux membres sortants non élus **Dany Leturcq** et **Pierre Titart** ont par contre respectivement régressé de 25 % et de 29 % tout en conservant un noyau de partisans. Aucune comparaison avec le vote de 2011 ne peut être établie dans l'arrondissement Charleroi-Soignies-Thuin où un souffle de nouveaux candidats a prévalu.

Sur les 10 candidatures répertoriées pour pourvoir aux deux ou à l'unique mandat (6 dans une entité électorale, 4 dans l'autre), certaines arboraient la même sensibilité, se résumaient avant tout à faire barrage à une ou à des nominations en grignotant de-ci de-là des suffrages. L'éparpillement des voix recherché faisait courir un risque de non-élection. Ce qui se produisit en réalité car des candidats se tiennent parfois en très peu de voix. Une mauvaise tactique dans la gouverne de certains ? *Sans risque d'erreur, il est permis d'avancer et de conclure que faire le plein de voix à l'extérieur de son fief d'aficionados a été prépondérant dans le présent scrutin.*

A la lecture du hit des pourcentages forgés, une modification interviendrait parmi les trois élus en cas d'arrondissement électoral unique hennuyer. Toutefois, dans pareil cas de figure, il est logique de supposer que la répartition des voix attribuées serait différente.

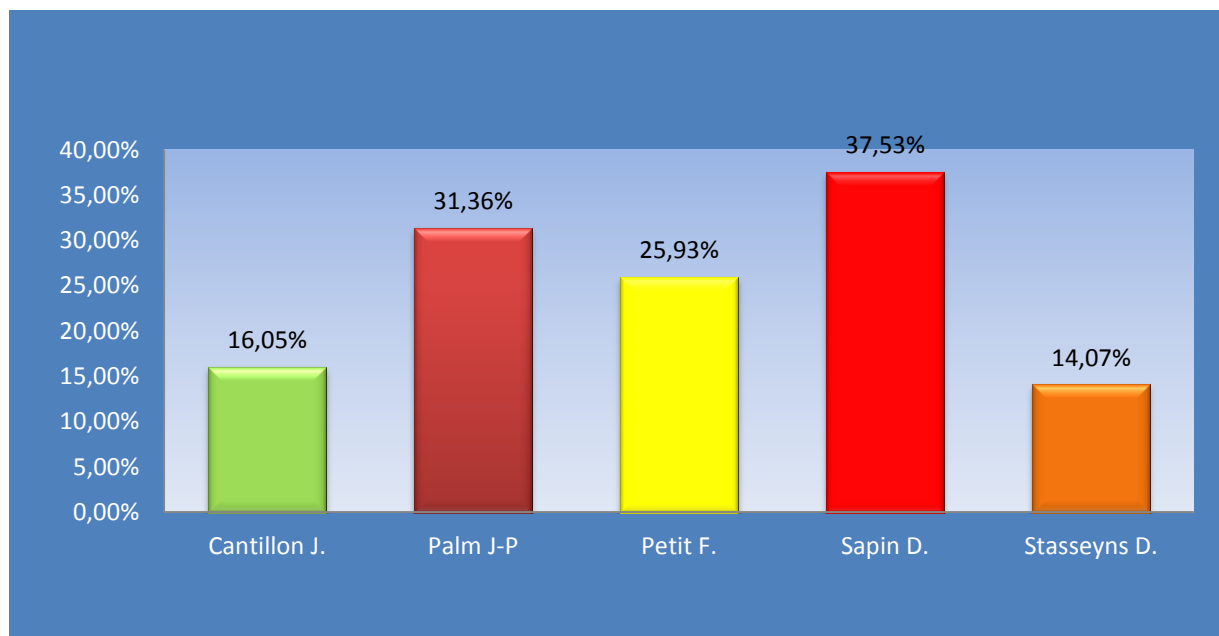
En 2018-2024 (voir carte page 10), un élu de la Wallonie picarde, un de la région montoise et un provenant des terres carolorégiennes veilleront aux intérêts des amateurs hennuyers. *L'équilibre des sensibilités géographiques est respecté*, ce n'était pas le cas auparavant. Deux élus étrennent leur premier mandat, corroborent à un renouveau.

2°) Brabant wallon. Cinq candidats ont sollicité les suffrages des 405 affiliés recensés dans l'unique arrondissement de Nivelles.



Comparaison des résultats 2017 des candidats de la province du Brabant wallon					
<i>Candidat de l'arrondissement de Nivelles</i>	<i>Votes</i>		<i>%</i>	<i>Place</i>	<i>Décision</i>
	<i>2017</i>	<i>Comparé à 2011</i>			
Cantillon Jacques	65		16,05 %	4	non élu
Palm Jean-Pierre	127	↘ -23	31,36 %	2	élu
Petit Francis	105		25,93 %	3	élu
Sapin Denis	152		37,53 %	1	élu
Stasseys Didier	57		14,07 %	5	non élu

Le précédent tableau sous la forme d'un histogramme.



Le Brabant wallon sert en réalité de laboratoire de réflexion en terre francophone pour la bonne et simple raison qu'il ne recense qu'un unique arrondissement. De ce fait, les affiliés étaient contraints d'élire d'autorité la représentation totale de leur province, l'éventualité de restreindre leur vote à une partie du territoire provincial ne leur était pas offerte. Cette

particularité exclusive pour toute la Belgique colombophile a-t-elle incité au vote ? Une partie de la réponse est apportée par les pourcentages de voix obtenus par les candidats qui oscillent entre 37 et 14 %. Ces pourcentages sont supérieurs à ceux du Hainaut, entre autres justifiés, d'une part, par le nombre d'affiliés moins élevé de l'arrondissement de Nivelles (50,44 % de celui de Charleroi-Soignies-Thuin ; 38,03 % de celui d'Ath-Mons-Mouscron-Tournai) et, d'autre part, par la multiplicité des candidatures.

Le seul candidat sortant **Jean-Pierre Palm** prolonge son bail avec un score moins élevé (-15 %). Les deux autres élus, **Denis Sapin** et **Francis Petit**, sont des « nouveaux », le premier cité réalise le « top score 2017 » dans le Brabant wallon (voir carte page 12).

b) EPR Liège-Luxembourg-Namur

Au terme de la session 2011-2017, Liège-Luxembourg-Namur, la seconde EPR francophone de 1.432 affiliés (63 % des 2273 licences du Hainaut-Brabant wallon), disposait de neuf mandataires provinciaux. Ce sera encore le cas à partir de 2018 car chacune des trois provinces constituantes continuera à composer avec la représentation minimale garantie depuis la dernière restructuration administrative de la RFCB.

Un simple calcul montre que le quorum des 9 mandataires accordés par la réglementation fédérale lui garantit la majorité en sièges au niveau de l'AWC. Dès 2018, cette dernière en compte désormais 15 et non plus 16 (les 6 autres étant la propriété du Hainaut-Brabant wallon). La majorité simple (en l'occurrence 8), perçue paradoxale en certains milieux eu égard aux nombres d'affiliés recensés dans chaque EPR, requiert une quasi-totale unité de vue au sein de l'EPR majoritaire en sièges, ce qui fut loin d'être le cas par le passé. Les partisans d'introduire une proportionnelle au sein de l'AWC ont du pain sur la planche et du grain à moudre. La recherche de consensus sera déterminante pour proroger l'essor sportif de l'AWC, auteure d'une dernière campagne particulièrement réussie.

1°) Liège. Six candidats ont sollicité les suffrages des 778 affiliés répartis à parts égales (389) dans les arrondissements de Huy-Verviers-Waremme (2) et de Liège (4).

A titre indicatif, « Coulon Futé », conscient de vivre une année électorale cruciale, s'est enquis pendant la saison, à diverses reprises, des nombres d'affiliés par province pour étayer l'argumentaire de ses articles. La dernière information à ce sujet date de la publication en juillet dernier du document fédéral évoqué en début d'article. Ce dernier autorisait par rapport aux précédentes informations prises à la source à conclure qu'en province de Liège une légère progression (+10) était enregistrée par rapport à avril, infirmant la tendance générale à la régression et en particulier en Hainaut (-137). Les données obtenues avant juillet étaient-elles erronées ? C'est préférable de le supposer mais la question est quand même posée.

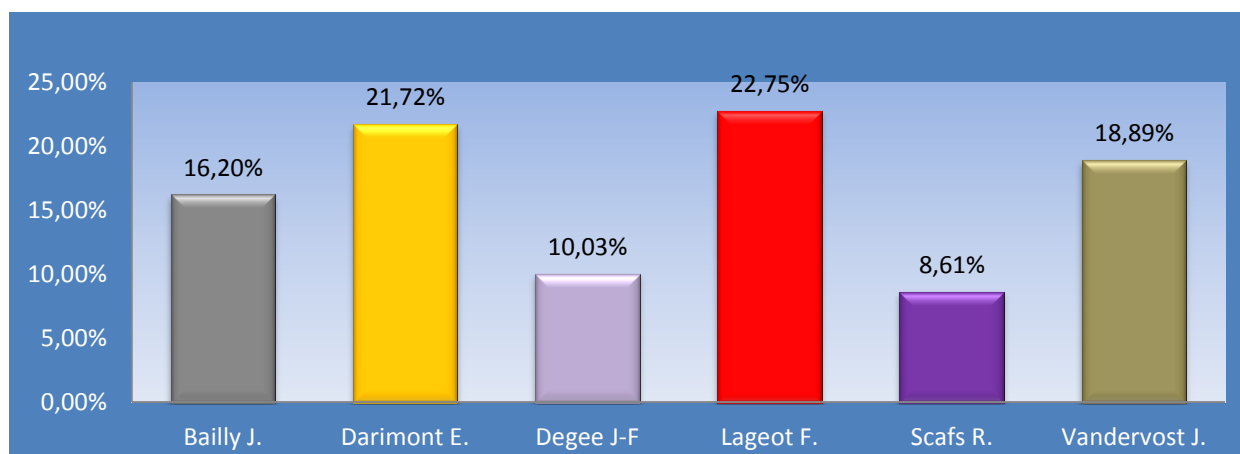


Sans nul doute, le découpage électoral liégeois au décompte final s'est avéré des plus inédits car les deux arrondissements, autorisés chacun à revendiquer un mandat, se sont trouvés sur

un strict même pied d'égalité pour convoiter le troisième non attribué par l'arithmétique suite au même excédent de 130 affiliés calculé pour chacun d'eux.

Comparaison des résultats 2017 des candidats de la province de Liège					
Candidat – Arrondissement	Votes		%	Place	Décision
	2017	Comparé à 2011			
Bailly Jacques – Liège	126	↓ -76	16,20 %	4	non élu
Darimont Emile – Huy-Verviers-Waremme	169		21,72 %	2	élu
Degee Jean-François – Liège	78		10,03 %	5	non élu
Lageot Francine – Liège	177	↓ -28	22,75 %	1	élu
Scafs Richard – Liège	67	↓ -8	8,61 %	6	non élu
Vandervost Jean –Huy-Verviers-Waremme	147	↓ -68	18,89 %	3	élu

Le précédent tableau sous la forme d'un histogramme.



Le désir de la base colombophile de renouveler les cadres dirigeants est moins évident en province liégeoise. Seuls deux « bleus », un dans chaque arrondissement, ont tenté d'obtenir les suffrages des affiliés avec un coup de maître à la clé pour **Emile Darimont** qui talonne le meilleur score de la province réalisé par **Francine Lageot**.

Le troisième mandat qui ne pouvait être attribué par le calcul arithmétique est finalement tombé dans l'escarcelle de l'arrondissement Huy-Verviers-Waremme qui dispose ainsi d'une théorique majorité dans la Principauté au détriment de Liège. Sera-ce le cas dans la pratique ? Il s'avèrera en tout cas particulièrement intéressant de connaître les accords qui vont être arrêtés en terre liégeoise au second tour de scrutin.

Les quatre candidats récidivistes (trois sortants élus et un non élu en 2011) ont tous vu leur précédent score électoral régresser parfois de manière très significative. Celui de **Jacques Bailly** a plongé de près de 38 points, de **Francine Lageot** de près de 14, de **Richard Scafs** de près de 11 et de **Jean Vandervost** de près de 32.

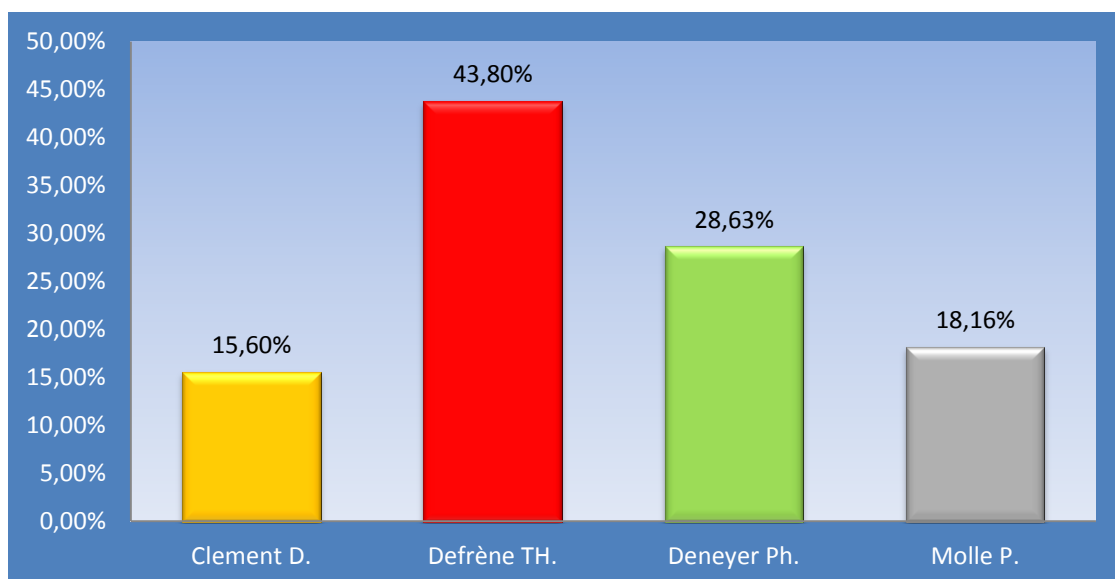
A partir de 2018 et pour six années, deux anciens et un nouveau (voir page 13 leur implantation géographique) seront aux commandes de la province de Liège. Un souffle nouveau y sera-t-il perçu ?

2°) Namur. Quatre candidats ont sollicité les suffrages des 468 affiliés recensés dans les arrondissements de Namur (276) et de Dinant-Philippeville (192). Le postulant pour le seul mandat à pourvoir dans cette dernière entité électorale a été élu d'office.



Comparaison des résultats 2017 des candidats de la province de Namur					
Candidat – Arrondissement	Votes		%	Place	Décision
	2017	Comparé à 2011			
Clement Daniel – Dinant-Philippeville	73		15,60 %	4	élu
Defrène Thierry – Namur	205.		43,80 %	1	élu
Deneyer Philippe – Namur	134		28,63 %	2	élu
Molle Pascal – Namur	85		18,16 %	3	non élu

Le précédent tableau sous la forme d'un histogramme.



La province de Namur est un cas particulier dans la problématique des élections voire de la gestion provinciale. En 2011, il n’y a pas eu trace de scrutin car les trois candidats aux trois postes ont été élus sans imposer le moindre frais à la fédération. La démission rapide de l’un d’entre eux, en l’occurrence **Pascal Molle** qui s’est représenté six ans plus tard, a par contre nécessité un appel à volontaire(s) pour compléter le cadre provincial. Ledit appel fut entendu, l’heureux élu présenta, en fin de présente session, sa démission sans être remplacé.

Le seul intérêt du scrutin 2017 dans le Namurois résida dans l’élimination d’un des trois noms postulant dans l’arrondissement de Namur.

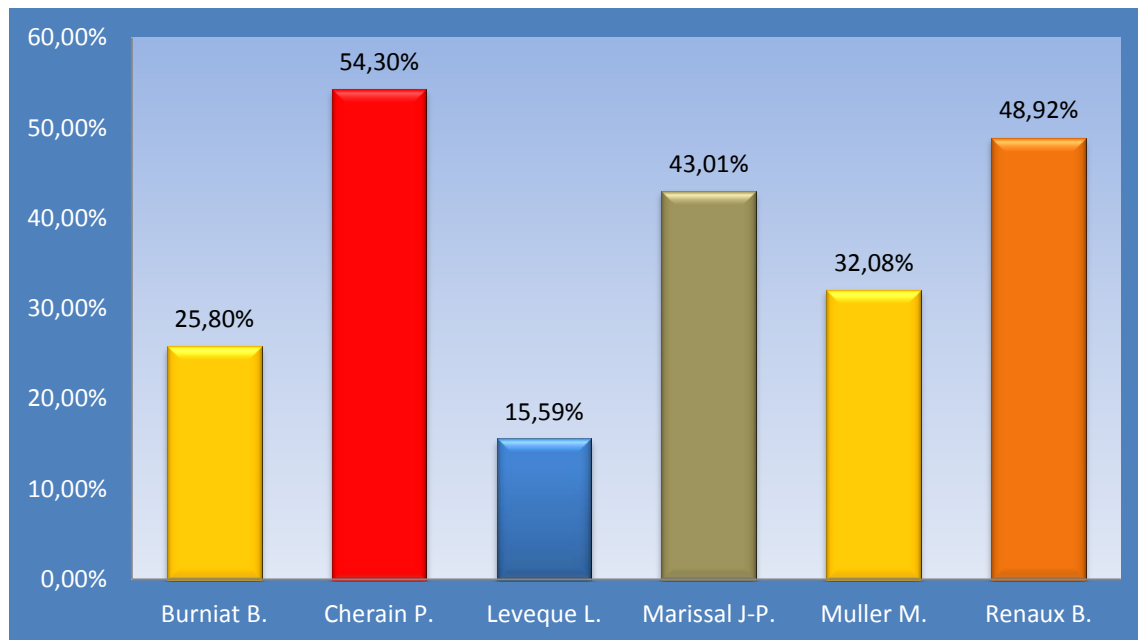
Aucun mandataire sortant ne s’est représenté et pourtant le nouveau staff de dirigeants de la province ne recense pas pour autant trois nouveaux venus. Si **Philippe Deneyer** et **Daniel Clement** le sont bel et bien, ce n’est pas le cas par contre de **Thierry Defrène** qui a déjà siégé dans l’ancienne section provinciale de Namur à diverses reprises. La carte de la page 15 les localise. Un renouveau prévaut dans le Namurois.

3°) Luxembourg. Six candidats, trois dans chaque entité électorale, ont sollicité les suffrages des 186 affiliés recensés dans les arrondissements d’Arlon-Neufchâteau-Virton (103) et de Bastogne–Marche-en -Famenne (83).



Comparaison des résultats 2017 des candidats de la province de Luxembourg					
Candidat – Arrondissement	Votes		%	Place	Décision
	2017	Comparé à 2011			
Burniat Boris – Arlon-Neufchâteau-Virton	46		25,81 %	5	non élu
Cherain Patrick – Arlon-Neufchâteau-Virton	101		54,30 %	1	élu
Leveque Léandre – Bastogne–Marche-en-Famenne	29		15,59 %	6	non élu
Marissal Jean-Pol – Bastogne–Marche-en-Famenne	80	élu d’office	43,01 %	3	élu
Muller Michel – Bastogne–Marche-en-Famenne	34		32,08 %	4	non élu
Renaux Bruno – Arlon-Neufchâteau-Virton	91		48,92 %	2	élu

Le précédent tableau sous la forme d'un histogramme.



Des points de comparaison ne sont pas possibles avec le précédent scrutin. En 2011, le recours aux urnes ne fut pas organisé dans la province francophone de l'extrême Sud belge puisque le nombre de candidats, après le transfert accepté d'une candidature d'un arrondissement à un autre, concordait avec le total des mandats à pouvoir.

Jean-Pol Marissal, le seul mandataire sortant à affronter les urnes, est réélu, connaît désormais son taux de « *popularité* » dans la province. Ses deux compères luxembourgeois, **Patrick Cherain** et **Bruno Renaux**, le plus jeune élu francophone, sont des « *néophytes* », le renouveau est de ce fait majoritaire au Luxembourg. Le meilleur score, quasi similaire au taux de participation au scrutin national, revient à **Patrick Cherain**. La carte à la page 16 localise les élus luxembourgeois.

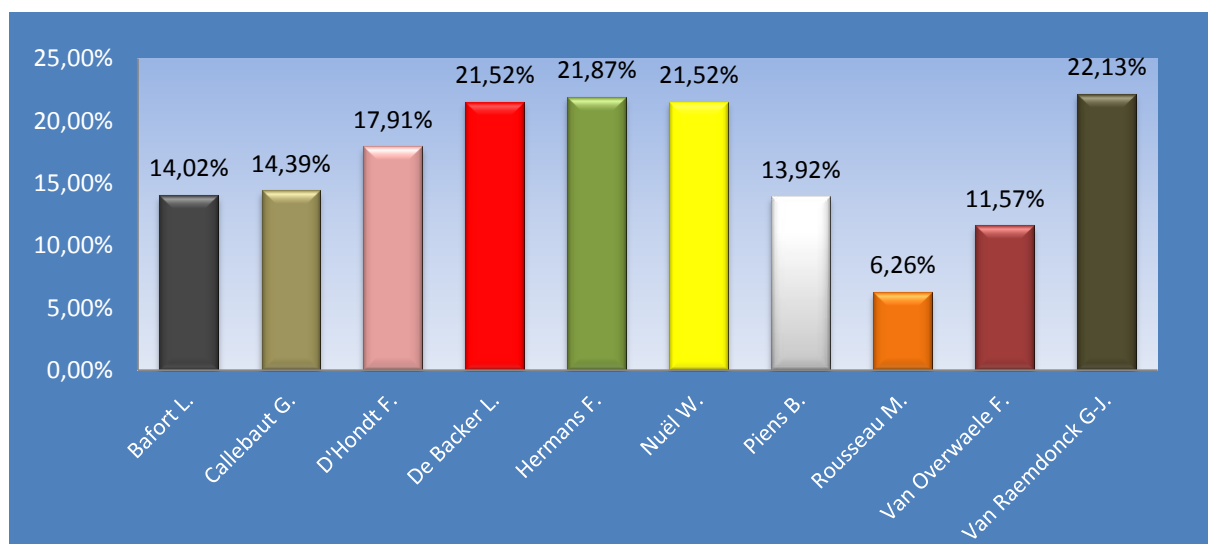
Un rappel nécessaire ! Les pourcentages des candidats francophones calculés au terme du scrutin peuvent être hiérarchisés par le fait d'une simple comparaison. La prudence est cependant de mise car, s'ils sont bien calculés en fonction des nombres d'affiliés dans les provinces, ces nombres varient dans chacune d'elles. De la retenue s'impose à propos d'éventuelles conclusions tirées à ce sujet.

- c) **EP Flandre orientale.** Dix candidats ont sollicité les suffrages des 4.857 affiliés recensés dans les quatre arrondissements d'Eeklo-Gand (1.518), de Termonde-Saint-Nicolas (1.385), d'Alost (1.254) et d'Audenarde (700)



Comparaison des résultats 2017 des candidats de la province de Flandre orientale					
Candidat – Arrondissement	Votes		%	Place	Décision
	2017	Comparé à 2011			
Bafort Luc – Termonde-Saint-Nicolas	681	↘ -127	14,02 %	7	non élu
Callebaut Guy – Alost	699		14,39 %	6	élu
D’Hondt Filip – Audenarde	870		17,91 %	5	élu
De Backer Luc – Alost	1045		21,52 %	3	élu
Hermans Frans – Termonde-Saint-Nicolas	1062		21,87 %	2	élu
Nuël Wim – Alost	1045		21,52 %	3	élu
Piens Bart – Eeklo-Gent	676		13,92 %	8	élu
Rousseau Marc – Audenarde	304		6,26 %	10	non élu
Van Overwaele Freddy – Audenarde	562		11,57 %	9	non élu
Van Raemdonck Gert-Jan – Termonde-Saint-Nicolas	1075		22,13 %	1	élu

Le précédent tableau sous la forme d’un histogramme.



Les nouvelles normes électorales récemment entrées en vigueur ont permis de créer un arrondissement supplémentaire dans la province colombophile la plus peuplée. L'arrondissement 2011 Alost-Audenarde a en effet été scindé en deux entités distinctes sans pour autant justifier un mandat supplémentaire. Le précédent quorum de 7 mandataires provinciaux attribués reste d'actualité pour les six années prochaines.

Une évidence ! Un tsunami de nouveaux dirigeants était certain de se produire avant le scrutin car, parmi les dix candidats officialisés, un seul, **Luc Bafort**, sollicitait, finalement en vain pour cause de 18 voix manquantes, le renouvellement de son bail provincial avec un espoir secret de promotion vu son expérience du pouvoir. Par ailleurs, le cadre provincial incomplet nécessitait le transfert d'autorité du meilleur résultat parmi les non-élus dans l'arrondissement d'Eeklo-Gand où le seul postulant **Bart Piens** était dénombré pour les deux mandats à pourvoir. De ce fait, les trois candidats de l'arrondissement d'Alost ont été tous désignés car **Guy Callebaut** avec son score de 699 (le plus faible dans l'entité précitée) a été « *théoriquement muté* » dans celui d'Eeklo-Gand.



Lors de la campagne, deux groupes de cinq candidats annonçant leur solidarité avaient émergé. Leurs consignes de vote données ont, d'une certaine manière, été plus ou moins respectées à la lecture des scores similaires enregistrés.

La carte de la page 18 lance une réflexion à la vue de la localisation des sept élus concentrés principalement le long des frontières communes avec la Flandre occidentale, le Brabant flamand et Anvers.

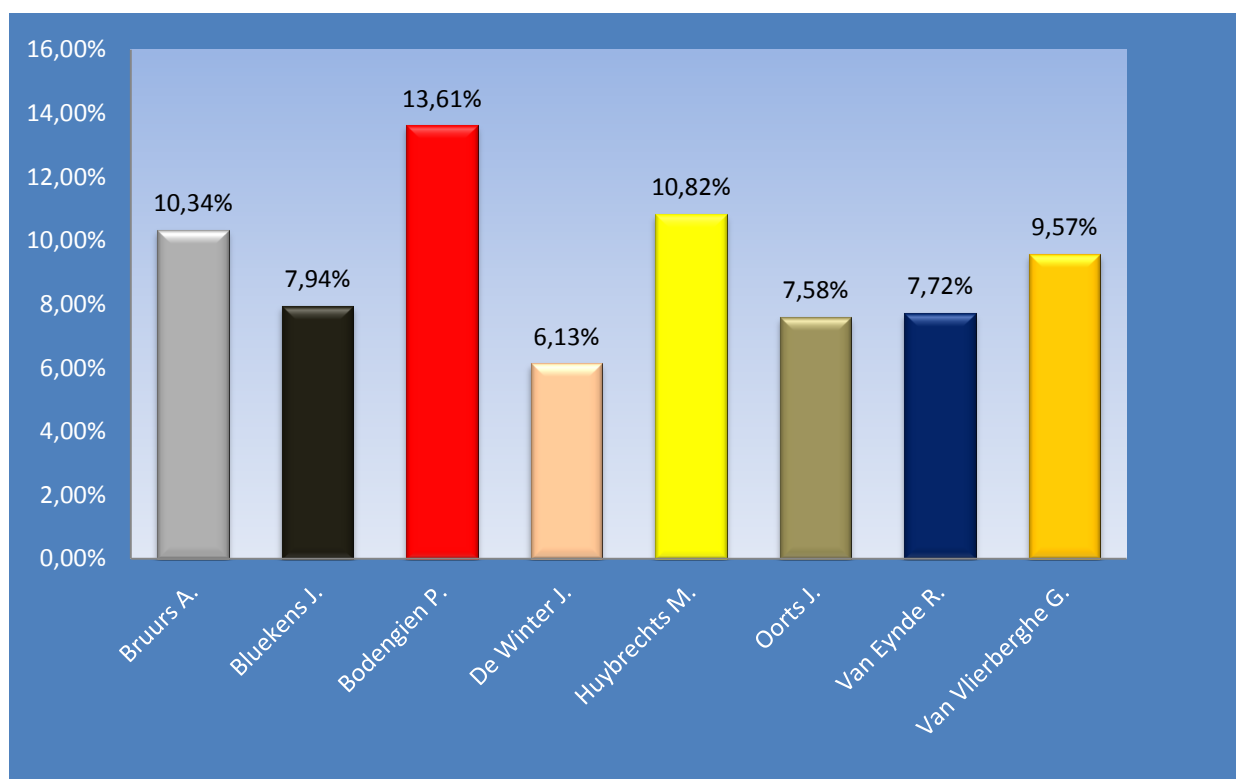
Fait anecdotique en cas d'arrondissement unique provincial, l'infortuné **Luc Bafort** aurait pris la place de l' élu d'office **Bart Piens**.

- d) EP Anvers.** Huit candidats ont sollicité les suffrages des 4.158 affiliés recensés dans les trois arrondissements de Turnhout (1.840), de Malines (1.167) et d'Anvers (1.151)



Comparaison des résultats 2017 des candidats de la province d'Anvers					
Candidat – Arrondissement	Votes		%	Place	Décision
	2017	Comparé à 2011			
Bruurs Alphons – Turnhout	430	↑+119	10,34 %	3	élu
Bluekens Jan – Turnhout	330	↑+42	7,94 %	5	non élu
Bodengien Pascal – Turnhout	566		13,61 %	1	élu
De Winter Juliaan – Malines	255	↓-209	6,13 %	8	élu
Huybrechts Marc – Anvers	450		10,82 %	2	élu
Oorts Jozef – Anvers	315	↓-239	7,58 %	7	élu
Van Eynde Roger – Turnhout	321		7,72 %	6	non élu
Van Vlierberghe Guido – Audenarde	398		9,57 %	4	Elu

Le précédent tableau sous la forme d'un histogramme.



Au-dessus de la barre des 4.000 affiliés comme la Flandre orientale, Anvers ne dispose toutefois que de six mandats provinciaux à pourvoir comme en 2011. La structure électorale du précédent scrutin a été fidèlement reproduite.

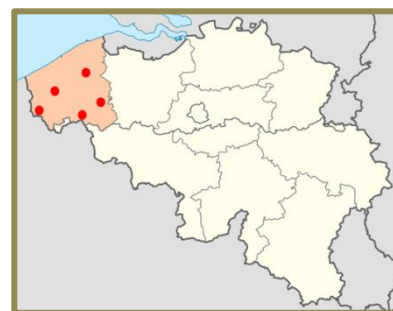
Quatre sièges sont attribués d'office parmi les huit candidats officialisés (trois sortants, un non élu 2011 qui améliore son score du précédent scrutin et quatre nouveaux). La volonté de renouveler les cadres est, à première vue, moins perceptible au Nord de la Belgique. Serait-ce pour cause d'immobilisme ou de satisfaction de la gestion sportive proposée ?



Les trois sortants sont réélus, cependant avec des fortunes diverses. Si **Alphons Bruurs** améliore son précédent score électoral (+119), les **Juliaan De Winter** et **Jozef Oorts** régressent ostensiblement (respectivement de -209 et -239 voix). En réalité, en terre anversoise, le seul véritable enjeu électoral a consisté à savoir quels seraient les deux moins bons scores de l'arrondissement de Turnhout qui désigneraient les deux seuls « *battus* » du scrutin.

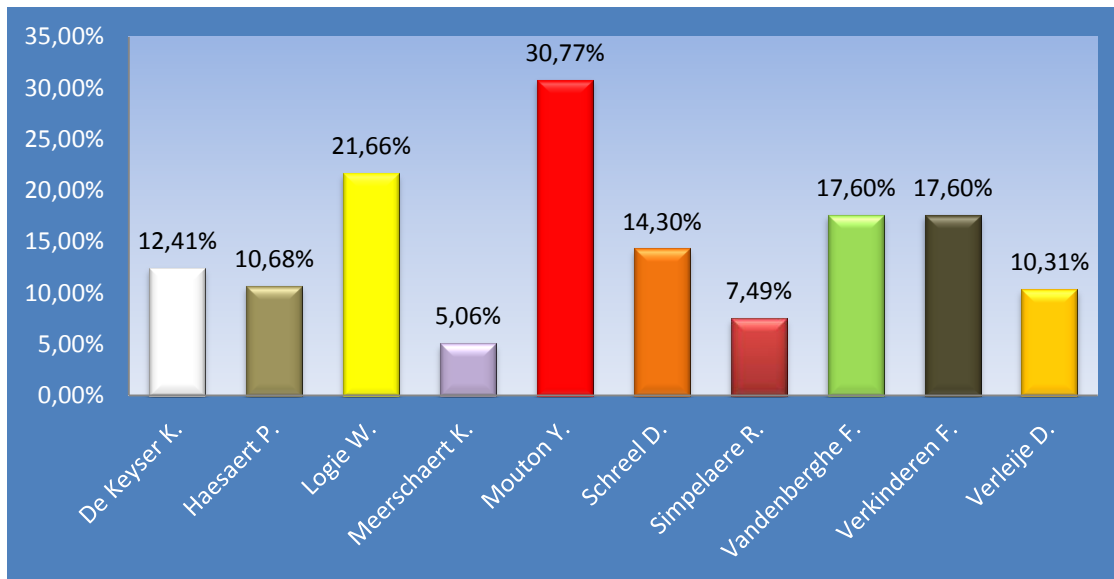
Les deux meilleurs scores sont réalisés par des nouveaux venus, **Pascal Bodengien** et **Marc Huybrechts** tandis que la lanterne rouge anversoise revient à l'argentier national **Juliaan De Winter** qui ne serait pas élu en cas de circonscription unique au même titre que **Jozef Oorts**. La carte de la page 19 témoigne d'un éparpillement des élus sur toute la province.

- e) **EP Flandre occidentale.** Dix candidats ont sollicité les suffrages des 3.006 affiliés recensés dans les quatre arrondissements de Dixmude-Ypres-Ostende-Furnes (885), de Roulers-Tielt (777), de Courtrai (676) et de Bruges (668).



Comparaison des résultats 2017 des candidats de la province de Flandre occidentale					
Candidat – Arrondissement	Votes		%	Place	Décision
	2017	Comparé à 2011			
De Keyser Kurt – Roulers-Tielt	373	↘ -355	12,41 %	6	non élu
Haesaert Paul – Bruges	321		10,68 %	7	non élu
Logie Wim – Dixmude-Ypres-Ostende-Furnes	651		21,66 %	3	élu
Meerschaert Koen – Bruges	152		5,06 %	10	non élu
Mouton Yvan – Roulers-Tielt	925		30,77 %	1	élu
Schreel Dirk – Bruges	430	↘ -412	14,30 %	5	élu
Simpelaere Rik – Bruges	225		7,49 %	9	non élu
Vandenberghe Dany – Courtrai	776		25,82 %	2	élu
Verkinderen Frank – Dixmude-Ypres-Ostende-Furnes	529	↘ -51	17,60 %	4	élu
Verleije Davy – Bruges	310		10,31 %	8	non élu

Le précédent tableau sous la forme d'un histogramme.



Avant l'envoi des bulletins de vote, la Flandre occidentale est la grande gagnante du scrutin car, suite à son initiative victorieuse pour diminuer les normes électorales de manière conséquente, elle gagne un mandataire aux échelons provincial (5 au lieu de 4) et national (3 au lieu de 2). Ce qui représente sans nul doute d'intéressantes hausses à monnayer face à d'éventuels appétits lors de la distribution des « maroquins » de la province.

L'engouement (à décrypter et à relativiser !) de la province de l'ouest du pays pour le scrutin est particulier. Comme écrit plus haut, dix candidats au total ont été recensés. Cinq pour le seul arrondissement de Bruges, fief du président du Comité Sportif National **Dirk Schreel**, orphelin en 2017 de Roulers-Tielt comme cela a été expliqué lors de l'analyse du CAGN.

Le seul véritable enjeu de la province se trouvait donc en terre brugeoise : qui sera l'élu de l'arrondissement de Bruges ? La réponse servira de fil conducteur pour la suite.

De leur côté, les cinq autres candidats se trouvaient répartis sur les trois autres arrondissements proposant quatre mandats, de quoi satisfaire tout le monde pour ainsi dire. En effet, les **Wim Logie**, **Dany Vandenberghe** et **Frank Verkinderen** n'ont couru le moindre risque, la partie pour eux était gagnée d'avance en étant élus d'office. En réalité, après l'incertitude brugeoise, il suffisait de connaître qui, dans l'arrondissement de Roulers-Tielt, serait éliminé.

Sur les trois mandataires sortants, deux seulement, les **Dirk Schreel** et **Frank Verkinderen** ont été réélus avec des scores en régression, -412 voix pour le premier et -51 pour le second.



Le podium des meilleurs pourcentages provinciaux est occupé par les **Yvan Mouton**, **Dany Vandenberghe** et **Wim Logie**, trois nouveaux venus. Les deux derniers sièges sont l'apanage des précités sortants réélus ce qui signifie, qu'en cas d'unique arrondissement provincial, **Dirk Schreel** (avancé par certaines sources comme le futur président national suite entre autres à une coalition des deux Flandres rabibochées et Anvers ?) décrocherait le cinquième et dernier ticket.

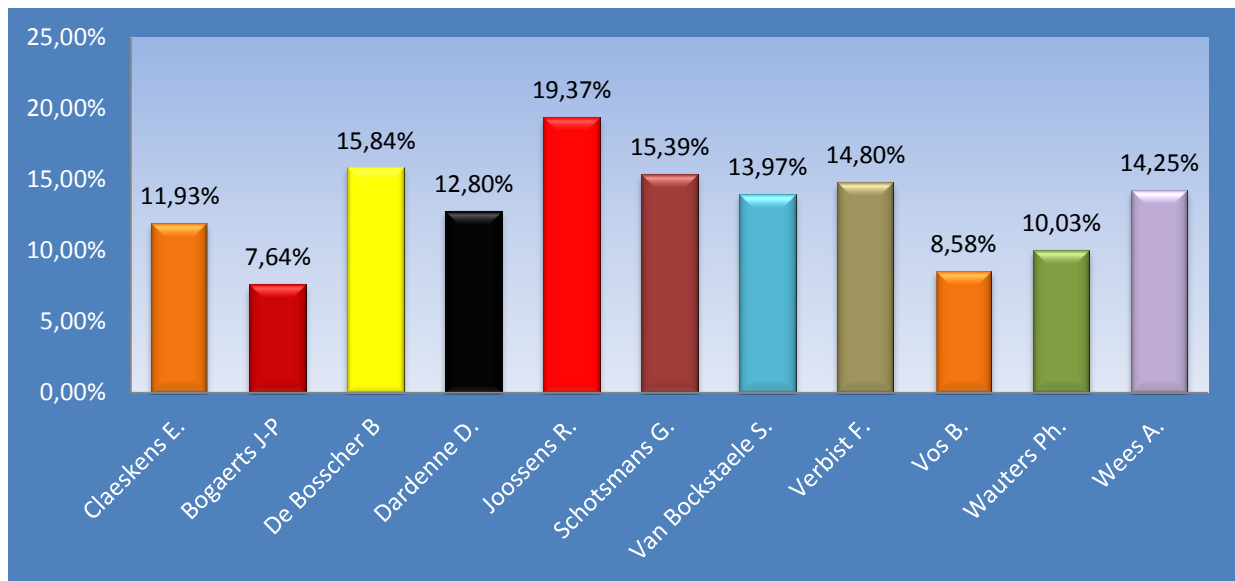
La carte à la page 21 montre que les cinq élus couvrent de manière équilibrée le territoire de la province et principalement ses deux ailes.

f) EP Brabant flamand. Onze candidats ont sollicité les suffrages des 2.891 affiliés recensés dans les deux arrondissements de Louvain (1.576) et de Bruxelles-Hal-Vilvorde (1.315).



Comparaison des résultats 2017 des candidats de la province du Brabant flamand					
Candidat – Arrondissement	Votes		%	Place	Décision
	2017	Comparé à 2011			
Claeskens Eddy – Louvain	345	↘ -254	11,93 %	8	non élu
Bogaerts Jean-Pierre – Louvain	221	↘ -26	7,64 %	11	non élu
De Bosscher Boudewijn – Bruxelles-Hal-Vilvorde	458	↘ -42	15,84 %	2	élu
Dardenne Daniel – Louvain	370	↗ +104	12,80 %	7	non élu
Joossens Rudi – Bruxelles-Hal-Vilvorde	560		19,37 %	1	élu
Schotsmans Gerd – Louvain	445		15,39 %	3	élu
Van Bockstaele Stefaan – Bruxelles-Hal-Vilvorde	404	↘ -169	13,97 %	6	non élu
Verbist Francis – Louvain	428		14,80 %	4	élu
Vos Boudewijn – Louvain	248		8,58 %	10	non élu
Wauters Philip – Bruxelles-Hal-Vilvorde	290		10,03 %	9	non élu
Wees Albert – Bruxelles-Hal-Vilvorde	412	↘ -156	14,25%	5	non élu

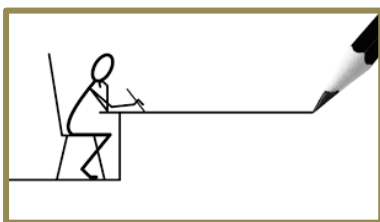
Le précédent tableau sous la forme d'un histogramme.



La province du Brabant n'a pas donné dans la demi-mesure. Loin de là !

Toutefois, avant d'envisager les points principaux de l'analyse de cette province, un zeste de « colombophilie fiction » s'impose pour apprécier à son juste niveau toute la stratégie pré-électorale menée bien en amont au plus haut niveau. En d'autres termes, les écrits du paragraphe suivant relèvent de l'imaginaire rédactionnel. Quoique !

Seconde entité provinciale flamande pour l'instant à tomber sous le précédent cap symbolique de 3.000 affiliés, le Brabant flamand (2.891) aurait dû, si la réglementation électorale n'avait pas été changée, composer une EPR avec en principe le Limbourg limitrophe mis à la même enseigne (2.239). Le Nord du pays aurait été de ce fait une première fois rationalisé. Il compterait alors quatre entités (3 EP et 1 EPR) dont trois de plus de 4.000 affiliés (Brabant flamand-Limbourg, 5.130 ; Flandre orientale, 4.857 ; Anvers, 4.158). L'octroi d'un seul mandataire national pour le Brabant flamand et le Limbourg s'imposerait car ils tomberaient sous le coup de la représentation minimale garantie. Les élus provinciaux de chacun d'eux seraient au nombre de trois (six au total pour l'EPR). Ce sera réellement le cas du Limbourg à partir de 2018. Quant à la Flandre occidentale, elle deviendrait le « petit poucet » du Nord du pays en évitant de justesse (?) de tomber sous le cap fatidique des 3.000.



Ce scénario, certainement étudié, était craint, impensable, inconcevable, inadmissible pour ledit Nord du pays et en particulier pour les présidents nationaux en fonction de la sorte « déforcés ». Si le fait d'avoir diminué des normes a peut-être « sauvé » certaines situations particulières, il a par contre engendré par ailleurs d'autres dommages collatéraux non prévus. Question de stratégie approximative ? Une certitude cependant, cette fiction flamande rappelle un goût amer dans la bouche des Francophones qui, en 2012, de par la volonté de la

majorité flamande de l'époque, a été forcée de constituer des associations de provinces sous le prétexte d'économies nécessaires à réaliser.

Le même découpage électoral qu'en 2011. Le Brabant flamand a battu différents records. En recensant d'abord le plus grand nombre de candidats par province (onze au total) ce qui laissait entrevoir une lutte « *fratricide* » indécise dans chaque arrondissement. En désavouant ensuite, à l'instar de la Flandre orientale privée de potentiels candidats atteints par la limite d'âge autorisée, la totalité du comité provincial en place dont trois des quatre membres se sont représentés face à l'électeur pour défendre la gestion menée.

Un coup de massue ! Personne ne le contredira, la non-élection de **Stefaan Van Bockstaele** (4^{ème} résultat de son arrondissement, 6^{ème} pourcentage de sa province), décelable derechef sur l'écran pendant que l'huissier de justice égrainait en dernier lieu les résultats du Brabant flamand qui clôturaient l'assemblée (un suspens a-t-il été pour autant ménagé par l'homme de loi car l'ordre des numéros attribués aux provinces lors du scrutin n'a pas été respecté pendant la proclamation), faisait tomber une très lourde chape de plomb sur l'assemblée des plus silencieuses depuis le début de l'annonce officielle. Aucune réaction ne s'en suivit dans l'immédiat, des châteaux de cartes s'effondraient dans certaines régions.



La non-réélection d'un président national dans son fief provincial est, de mémoire rédactionnelle, un fait inédit en cas de représentation de ce dernier. Partisan d'une informatisation optimale en colombophilie, un de ses chevaux de bataille (de réelles avancées ont été réalisées dans ce domaine), il a en quelque sorte payé « cash », après avoir déclaré en assemblée nationale être le président de tous les colombophiles belges, sa propre vision moderne de la pratique ailée, sa frilosité par rapport à la Régionalisation, sa représentativité présidentielle à l'extérieur contestée par des débours et un comportement parfois non adapté, des promesses non réalisées, des dérogations particulières accordées, son désir d'activités prestigieuses avec une transparence comptable toute relative, des déclarations maladroites à l'égard d'une tranche de population majoritaire...

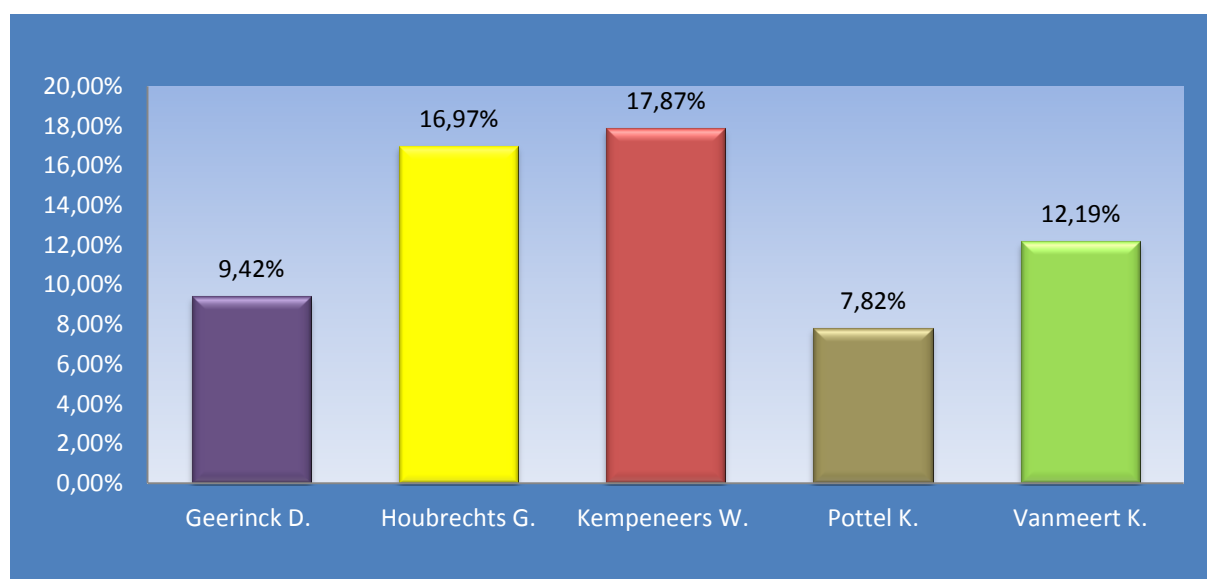
Six récidivistes pour un élu ! En fait, six des onze candidats avaient déjà posé leur candidature en 2011. Tous à l'exception d'un seul ont régressé en nombre de voix en leur faveur. **Boudewijn De Bosscher** est le seul « *persévérant* » à avoir trouvé grâce aux yeux de l'électeur, cohabitera pendant les six prochaines années avec les **Rudi Joossens**, **Gerd Schotsmans** et **Francis Verbist** à la tête d'un Brabant flamand quadrillé d'une certaine manière comme la carte le montre à la page 23. Le renouveau sera de mise dans cette province centrale dont le comité se compose finalement des quatre meilleurs pourcentages réalisés en cas d'unique arrondissement provincial.

- g) **EP Limbourg.** Cinq candidats ont sollicité les suffrages des 2.239 affiliés recensés dans les deux arrondissements de Maaseik-Tongres (1.132) et d’Hasselt (1.107).



Comparaison des résultats 2017 des candidats de la province du Limbourg					
Candidat – Arrondissement	Votes		%	Place	Décision
	2017	Comparé à 2011			
Geerinck Dany – Hasselt	211		9,42 %	4	non élu
Houbrechts Gino – Maaseik-Tongres	380		16,97 %	2	élu
Kempeneers Wim – Hasselt	400	↘ -68	17,87 %	1	élu
Pottel Karel – Maaseik-Tongres	175		7,82 %	5	élu
Vanmeert Koen – Hasselt	273		12,19 %	3	non élu

Le précédent tableau sous la forme d’un histogramme.



Malgré la révision à la baisse des normes électorales, le Limbourg est le perdant du présent scrutin car s'il dispose désormais d'une représentation minimale de trois membres au niveau provincial (quatre auparavant), il perd en assemblée nationale un mandat « *parti* » en Flandre occidentale.

C'est avec le même découpage électoral qu'en 2011, en réalité le plus équilibré de toutes les provinces belges dans les nombres, que le Limbourg aborda le scrutin dont l'enjeu s'avérait des plus restreints. Certes, cinq candidats postulaient trois places, mais les décisions étaient tombées avant le scrutin dans l'arrondissement Maaseik-Tongres proposant deux des trois mandats en jeu. Les nouveaux venus **Gino Houbrechts** et **Karel Pottel** étaient assurés de siéger au provincial et peut-être pour l'un d'eux au plus haut niveau national (CAGN ?). Le suspense ce cantonnait de ce fait dans l'arrondissement d'Hasselt où deux « *nouveaux* » luttèrent avec l'unique sortant rééligible. Ce dernier, en l'occurrence **Wim Kempeneers**, l'a emporté en voyant son capital en voix fondre de 68 unités (-14,5 %).

Deux des élus comme le montre la carte à la page 25 relèvent du « devant » de la province, un du « fond » en position centrale.

Comme cela se produirait dans d'autres provinces en cas d'arrondissement correspondant au territoire provincial, un des trois élus ne le serait plus.

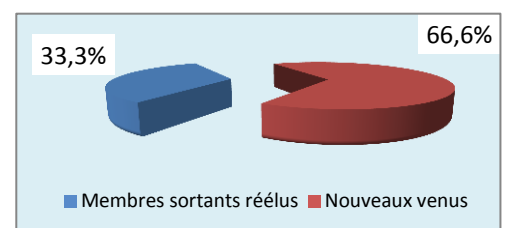


Des conclusions

Un préambule ! Ce long dossier annoncé sans concession - pardon pour sa longueur, mais il ne pouvait en être autrement dès le moment où la décision est prise d'analyser les résultats électoraux au niveau de la Belgique - demande des lectures approfondies et attentives. Il a été constitué selon les règles déontologiques journalistiques et dans le respect total de chaque candidat qui, de par sa décision de participer au scrutin, est devenu un personnage public en se proposant entre autres de prendre des responsabilités face à l'électeur. Le dossier rapporte des informations correctes qui peuvent aisément être prouvées (les sources rédactionnelles sont citées). Critiqué, il le sera sans nul doute, mais il devrait susciter une réflexion constructive pour tous les adeptes de la colombophilie.

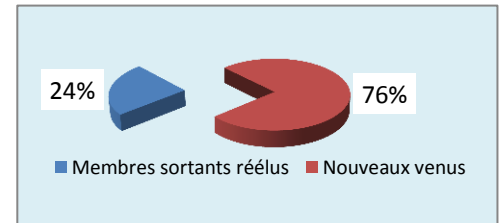
Des bilans récapitulatifs chiffrés !

- *En terre francophone*, pour la session 2018-2024, 15 mandats sont attribués dans les deux EPR : 5 le sont à des **membres sortants réélus**, 10 à des **nouveaux venus**.



11 mandataires (pour cause de 7^{ème} mandat en Hainaut-Brabant wallon non reconduit en 2017) de la session 2011-2017 « disparaissent » en 2018 des comités pour des raisons diverses : 3 candidats sortants n'ont pas été réélus, 5 ne se sont pas représentés, 2 ne le pouvaient pas en raison d'âge trop avancé, 1 pour cause de candidature non acceptée.

- En terre néerlandophone, pour la même session 2018-2024, 25 mandats sont attribués dans les cinq EP : 6 le sont à des membres sortants réélus, 19 à des nouveaux venus.



19 mandataires de la session 2011-2017 disparaissent en 2018 des comités pour des raisons diverses : 5 candidats sortants n'ont pas été réélus, 7 ne se sont pas représentés, 7 ne le pouvaient pas pour cause d'âge trop avancé.

La démonstration d'un vote sanction effectué s'impose de toute évidence !

